

COMMUNE
DE
PERCEY

Date de convocation :
17 octobre 2014

Nombre de conseillers :

Nombre légal : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Procuration : 0

Quorum atteint.

N° 50/2014

OBJET :

**Taxe
d'Aménagement**

Vote du taux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
Le vingt-quatre octobre à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de PERCEY
Dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire* à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur BOUCHERON Daniel, Maire,

PRESENTS : Mesdames BARBIER Brigitte, FOURNIER
Véronique, et MAZERON Régine. Messieurs
BOUCHERON Daniel, JAMBON Maurice, PIROELLE
Claude, SAVOURÉ Jean-Claude, BAILLY Jean-Claude, et
BONNETAT Daniel.

Absent excusé : Monsieur VALLET Laurent
Secrétaire de séance : Madame MAZERON Régine

La commune de Percey ayant délibéré en juillet 2011 sur
l'instauration de la taxe d'aménagement, il convient de
délibérer de nouveau sur le taux avant le 30 novembre 2014,
et de modifier la périodicité de révision, préalablement établit
à tous les trois ans.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14;
Vu la délibération du 25 juillet 2011 instituant la taxe
d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme
prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents
dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les
aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'instituer sur le territoire communal, un **taux de 2,5%** ;
- d'afficher cette délibération en mairie.

La présente délibération en date du 24 octobre 2014 **est
reconductible d'année en année sauf** renonciation
expresse.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme
dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois
suivant son adoption.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
PERCEY, le 24 octobre 2014
Le maire

Daniel BOUCHERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-218902922-20141024-502014_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2014

Publication : 31/10/2014

